

Crédit pour débarrasser ce dernier du sable qui s'y accumule sans cesse.

Voici la réponse du ministre des Travaux publics :

Je crois que personne ne s'opposerait à cela, et je verrai à ce que ces travaux s'exécutent, s'il y a un dragueur dans ces parages.

Depuis ce temps on a pétitionné sans cesse le Gouvernement, et nous avons reçu de temps à autre du département la promesse qu'on ferait ce dragage. Cependant, jusqu'à présent, le ministre n'a pas rempli ses engagements à ce propos. Je crois qu'à l'heure qu'il est le ministre a par devers lui une nouvelle pétition des citoyens de Port-Crédit demandant que quelque chose soit fait dans le sens dont j'ai parlé.

Port-Crédit est un point plutôt important entre Toronto et Hamilton, et un grand nombre d'expéditeurs y trouvent des avantages pour leur industrie. Il est considéré de plus comme port de refuge. J'estime qu'il mérite la considération du ministre, et je suis surpris qu'il n'ait pas reçu encore l'attention voulue. J'espère que le ministre prendra le moyen de faire quelque chose en faveur de Port-Crédit. Si nos requêtes ne sont pas assez pressantes, je demande au ministre ce qu'il exige de plus. Des pétitions ont été envoyées, des résolutions adoptées, et, dans la faible mesure de mes forces, j'ai essayé d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'état de chose qui existe à cet endroit. Mais le nouveau ministre peut disposer d'un montant considérable d'argent, et nous votons libéralement les crédits ; j'espère donc qu'il verra à ce que Port-Crédit ne soit pas oublié.

L'hon. M. PUGSLEY : Je sympathise grandement avec la population de Port-Crédit, mais l'embarras c'est que ce port est une propriété privée. Il y a nombre d'années, le gouvernement de l'Ontario a—ce qui nous frappe nous citoyens de Provinces maritimes, parce que cela semble un fait très anormal, en vérité—cédé tout le bassin de Port-Crédit à une compagnie particulière. Celle-ci possède les quais, l'eau et le lit du port. Je suppose que ce fut là ce qui a empêché le gouvernement fédéral de dépenser de l'argent dans ce port. Il y a quelque temps, je recevais une pétition me demandant si le département ne voulait pas acheter les intérêts de cette compagnie à Port-Crédit en payant \$20,000 ou \$25,000. Je n'ai pas cru que cela fût possible, car il me semblait que si ce port était une propriété privée avant 1867, il ne se trouvait pas sous la haute main des autorités fédérales. J'ai laissé entendre que le gouvernement provincial pourrait peut-être s'occuper de cette affaire. Je suggérerais à mon honorable ami (M. Blain), maintenant qu'il doit jouir d'une très grande influence auprès des autorités provinciales de l'Ontario,

M. BLAIN.

de travailler à obtenir que ce dernier consente à acheter les intérêts de cette compagnie et à contribuer la moitié du coût de cet achat ; s'il réussit, je crois que je proposerai au Gouvernement de fournir l'autre moitié. J'agis ainsi parce que ce port est une propriété privée qu'on pourrait acquérir de cette façon-là pour en faire un port public. Je puis ajouter que j'ai demandé à l'ingénieur en chef du département de voir s'il pourrait envoyer un dragueur à cet endroit pour y faire une somme raisonnable de travail, afin de rendre plus facile l'accès des quais aux vaisseaux qui fréquentent ces parages.

Rivière McGregor.—Reconstruction de la jetée de protection à Chatham, \$15,000.

L'hon. M. PUGSLEY : Ce travail s'exécute à l'entreprise.

M. CLEMENTS : Cette somme servira à payer le coût des piliers seulement ?

L'hon. M. PUGSLEY : Il s'agit de renouveler 88 pieds en longueur d'une section de la jetée de protection de la rive sud de la rivière, et 68 pieds en longueur sur une autre section d'environ 400 pieds en amont du pont. Il y a une seconde entreprise pour le revêtement en piliers sur la rive sud de ce cours d'eau, dans la ville de Chatham. Il y a un autre ouvrage à exécuter, mais je n'ai pas besoin d'en donner des détails.

M. CLEMENTS : Quel est le coût total estimatif ?

L'hon. M. PUGSLEY : \$16,000.

Améliorations au port de Meaford, \$30,000.

L'hon. M. PUGSLEY : Cet ouvrage s'exécute à forfait.

M. BENNETT : Quel est l'adjudicataire ?

L'hon. M. PUGSLEY : M. Joseph Battle, de Thorold.

M. BENNETT : Quelle est la nature de ces travaux ?

L'hon. M. PUGSLEY : Il s'agit de trois différentes espèces d'ouvrages ; d'abord, il faut prolonger de 50 pieds vers l'est le brise-lames ; ensuite, changer et enlever 50 pieds du coude du côté est ; enfin, construire un mur de revêtement de 300 pieds de long et draguer la rivière jusqu'à une profondeur de 20 pieds au-dessous du niveau à l'eau basse. Le coût estimatif s'élève à \$43,700. Nous avons reçu quatre soumissions dont la plus basse fut acceptée. Ce montant, si je ne me trompe, nous permettra d'achever cet ouvrage.

Améliorations aux ports de Midland et de Tiffin, \$75,000.

M. BENNETT : Je tiens à faire quelques observations à propos de ces travaux à Midland et à Tiffin. Règle générale, le dragage qui s'est fait dans la province d'Ontario,